

Pôle communication

Mercredi 6 juillet 2022

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 6 juillet, a examiné **un** projet de délibération du Congrès ; adopté **trois** délibérations du gouvernement, adopté **32** arrêtés et examiné **143** dossiers d'étrangers.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative au taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières pour l'exercice 2022.

Le Congrès détermine annuellement un taux directeur encadrant l'évolution des dépenses hospitalières publiques. Pour l'exercice 2022, il lui est proposé de fixer ce taux directeur à 0 % pour l'ensemble des hôpitaux publics (CHT Gaston-Bourret, CHS Albert-Bousquet et le Centre hospitalier du Nord).

Le taux directeur est composé d'un taux de reconduction qui correspond aux ressources nécessaires au fonctionnement des établissements publics d'hospitalisation et d'un taux de mesures nouvelles qui détermine le montant de l'enveloppe des mesures nouvelles que le gouvernement est chargé de répartir entre ses établissements hospitaliers.

Pour mémoire, le taux directeur de l'exercice 2015 a été fixé à 4,94 %, de l'année 2016 à 5,86 %, de l'année 2017 à 7,84 %, de l'année 2018 à 2,77 % de l'année 2019 à 2,41 %, de l'année 2020 à - 3 % et de l'année 2021 à 0,3 %.

### Délibérations du gouvernement

---

#### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre les intérêts de la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **deux** affaires.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant diverses juridictions, pour **quatre** affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 500 000 francs à l'association revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué un million de francs de subventions aux 44 établissements d'enseignement du second degré publics de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de la prévention en milieu scolaire, des grossesses non désirées et des infections sexuellement transmissibles (IST). Le versement de ces subventions doit permettre de faciliter l'accès à la contraception d'urgence, aux tests de grossesses, et aux préservatifs en milieu scolaire.

*> Voir le communiqué détaillé « Un million de francs pour la santé au féminin en milieu scolaire »*

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le livre IV de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie relatif aux professions de santé concernant la biologie médicale.

L'essentiel des modifications a pour objectif de rafraîchir les dispositions réglementaires en vigueur concernant les diplômes, certificats et attestations de capacités exigés pour effectuer des actes de prélèvement biologique.

L'arrêté fixe également la liste des tests rapides d'orientation de diagnostic (TROD) sortis du monopole de la biologie médicale (TROD VIH, hépatite B, hépatite C..., en cabinet médical libéral, notamment) et qui peuvent donc être réalisés par des professionnels non biologistes en « délocalisé », c'est-à-dire en dehors des laboratoires de biologie médicale. Les conditions de réalisation de ces TROD prévoient une obligation de formation, le respect d'un cahier des charges (locaux, confidentialité, hygiène, déchets, procédure d'assurance qualité, etc.), et la transmission annuelle d'un bilan d'activité à la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS).

Les bonnes pratiques de biologie médicale, initialement fixées par l'arrêté n° 2009-611/GNC du 10 février 2009 demeurent inchangées.

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a validé l'enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa, la « Pharmacie du Kaducée », à la suite d'un processus de fusion par absorption.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé le remplacement de Pierre Serol, pharmacien biologiste responsable du laboratoire d'analyses de biologie médicale dénommé « Laboratoire de Païta », par Nicolas Elana, jusqu'au 30 septembre 2022.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la nouvelle composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT). Par courrier en date du 24 janvier 2022, le syndicat des éleveurs bovins de Nouvelle-Calédonie (SENC) a désigné Patrick Garrier, en remplacement de M. Flavien Pierson, pour siéger en qualité de membre du collège employeurs et travailleurs indépendants au conseil d'administration de la CAFAT.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les comptes annuels des exercices 2018 et 2019 de la Caisse de compensation des allocations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et des fonds, dont la gestion est confiée à la CAFAT.

Les comptes de la CAFAT sont constitués par :

- les cinq branches du régime général (maladie-maternité, invalidité et décès, vieillesse et veuvage, accident du travail et maladies professionnelles, famille, chômage) ;
- les allocations familiales de solidarité (AFS) ;
- les gestions dites budgétaires liées au fonctionnement du contrôle médical unifié, des centres médicaux sociaux, et du FASSF (fonds d'action sanitaire, social et familial).

Les comptes annuels 2019 de la CAFAT présentent un résultat consolidé déficitaire de 9 179 864 542 francs contre un déficit de 4 215 791 940 francs en 2018. Seule la branche des prestations familiales est excédentaire pour l'année 2019.

Les comptes annuels 2018 et 2019 des fonds et régimes dont la gestion a été confiée à la caisse en vertu de dispositions législatives ont également été arrêtés :

- le fonds autonome de compensation des transports sanitaires terrestres et des urgences ambulancières (FACTOR) présente un résultat déficitaire de 207 159 443 francs en 2019 (contre un résultat excédentaire de 154 488 234 francs en 2018) ;
- le fonds autonome de compensation en santé publique (FACSP) présente un résultat déficitaire de 35 312 644 francs en 2019 (contre un résultat déficitaire de 88 852 702 francs en 2018) ;
- le régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie du handicap (RHPA) enregistre un résultat déficitaire de 210 423 483 francs en 2019 (contre un résultat déficitaire de 25 545 262 francs en 2018) ;
- le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (FIPH) enregistre un résultat déficitaire de 379 015 626 francs en 2019 (contre un résultat excédentaire de 222 016 156 francs en 2018).

## Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé et étendu l'accord interprofessionnel de modération des prix à l'ensemble des professionnels et ce, à tous les

stades, de la production à la distribution.

> *Voir le communiqué détaillé « Des produits de grande consommation à prix plafonds »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé et étendu l'accord interprofessionnel des prix des viandes de type « bouclier qualité-prix », signé le 5 juillet 2022.

> *Voir le communiqué détaillé « Un Bouclier qualité-prix pour la viande »*

### **Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE).

La décision modificative n° 1 du budget de L'ACE de l'exercice 2022 est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 23 241 445 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme de 23 241 445 francs en recettes et à 1 725 000 francs en dépenses.

Le budget 2022 de l'ACE après modification, est arrêté à la somme globale de 1 677 973 703 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 1 018 092 129 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 659 881 574 francs en recettes et 638 365 129 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 21 516 445 francs.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'agence de la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC).

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'ADANC est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme de zéro franc équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme de 92 000 000 francs en recettes et à zéro franc en dépenses.

Deux nouvelles dépenses ont été inscrites à la section de fonctionnement comme suit :

- co-financement du déplacement d'une délégation officielle calédonienne à Singapour : 2 millions de francs ;
- subvention d'accompagnement à la population dans l'augmentation du prix du carburant : 90 millions de francs.

Le budget 2022 de l'ADANC est arrêté à la somme globale de 7 570 647 315 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 3 237 799 001 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 4 332 848 314 francs en recettes et 4 289 560 845 francs en dépenses faisant apparaître un suréquilibre de 43 287 469 francs.

## Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste dite « d'excellence sportive », nommant les sportifs des catégories « performance » et « avenir », sur la base des propositions du Comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOS).

### Sports individuels

	Performance	Avenir
<b>Athlétisme</b>	<b>20</b>	<b>6</b>
<b>Badminton</b>	<b>6</b>	-
<b>Ball-trap</b>	<b>2</b>	-
<b>Body building ou culturisme</b>	<b>2</b>	-
<b>Bowling</b>	<b>2</b>	-
<b>Boxe</b>	<b>7</b>	-
<b>Cyclisme</b>	<b>10</b>	<b>4</b>
<b>Équitation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Force athlétique</b>	<b>5</b>	-
<b>Golf</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
<b>Gymnastique</b>	-	-
<b>Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées</b>	<b>14</b>	-
<b>Karaté et arts martiaux affinitaires</b>	<b>10</b>	<b>15</b>
<b>Montagne et escalade</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Motocyclisme</b>	<b>2</b>	-
<b>Natation</b>	<b>20</b>	<b>23</b>
<b>Pétanque</b>	<b>6</b>	-
<b>Sport adapté et handisport</b>	<b>16</b>	-
<b>Sport automobile</b>	<b>4</b>	-
<b>Sports sous-marins</b>	<b>2</b>	-
<b>Squash</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
<b>Surf</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Taekwondo</b>	<b>3</b>	-
<b>Tennis</b>	<b>4</b>	-
<b>Tennis de table</b>	<b>10</b>	-
<b>Tir</b>	<b>3</b>	-
<b>Tir à l'arc</b>	<b>7</b>	-
<b>Triathlon</b>	<b>6</b>	-
<b>Va'a et canoë-kayak</b>	<b>16</b>	<b>24</b>
<b>Voile</b>	<b>1</b>	-
<b>Vol libre</b>		

*Sports collectifs*

	Performance		Avenir	
	Homme	Femme	Homme	Femme
<b>Baseball</b>	-	-	-	-
<b>Basketball</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	-	-
<b>Football</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	-	-
<b>Handball</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>11</b>
<b>Rugby à 7</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
<b>Volleyball</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	-	<b>13</b>
<b>Cricket international</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	-	-

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a publié la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau.

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des rédacteurs du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

La proportion du nombre total de places offertes au titre du premier concours correspond à la proportion de candidats inscrits aux deux concours, justifiant de la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, 53 postes sont ouverts aux concours externes pour le recrutement dans le corps des rédacteurs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, répartis comme suit :

- 52 postes au titre du premier concours ;
- 1 poste au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

La proportion du nombre total de places offertes au titre du premier concours correspond à la proportion de candidats inscrits aux deux concours, justifiant de la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou de cinq ans de résidence en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, 84 postes sont ouverts aux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, répartis comme suit :

- 66 postes au titre du premier concours ;
- 18 postes au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des examens professionnels pour l'accès aux grades principaux dans le corps des adjoints administratifs, des rédacteurs et des attachés d'administration générale du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces examens professionnels est fixé comme suit :

- 20 postes pour le grade principal du corps des adjoints administratifs ;
- 20 postes pour le grade principal du corps des rédacteurs ;
- 15 postes pour le grade principal du corps des attachés d'administration générale.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et la société Sopra HR Software, relatif à la maintenance du progiciel HR ACCESS du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour un montant total de 23 046 768 francs hors taxes. Le présent arrêté habilite également le président du gouvernement à le signer.

Le progiciel HR ACCESS permet de maintenir la gestion des ressources humaines et de rémunération pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP).

Le compte administratif 2021 de l'IFAP est arrêté :

- en dépenses de fonctionnement à la somme de 468 526 417 francs et en recettes de fonctionnement à la somme de 506 225 074 francs ;
- en dépenses d'investissement à la somme de 27 299 101 francs et en recettes d'investissement à la somme de 43 839 696 francs, traduisant un résultat global excédentaire de 54 239 252 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 603 099 201 francs, soit 518 jours de dépenses réelles. La trésorerie au 31 décembre 2021 est de 147 895 847 francs, soit 127 jours de disponibilités.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2022 de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP).

Le budget supplémentaire 2022 de l'IFAP est arrêté :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 550 541 230 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme 578 754 057 francs en recettes et 94 947 071 francs en dépenses.

Le budget global 2022 de l'IFAP est arrêté à la somme globale de 1 833 873 433 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 1 191 116 230 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 642 757 203 francs en recettes et 158 950 217 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 483 806 986 francs.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé et pris en charge **trois** parcours individualisés de formation professionnelle continue. La prise en charge est limitée au versement d'une indemnité d'équipement et d'installation.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé et pris en charge **cinq** parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé et pris en charge **un** parcours individualisé de formation professionnelle continue. La prise en charge est limitée au versement d'une indemnité d'équipement et d'installation, fixée à 100 % du salaire minimum garanti (SMG) en Nouvelle-Calédonie.

## Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 84,5 millions de francs d'aides à 13 sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de 20 projets (un magazine, dix documentaires, quatre séries documentaires, deux séries d'animation, un clip musical et deux courts-métrages).

*> Voir le communiqué détaillé « Près de 85 millions de francs pour soutenir la filière audiovisuelle »*

## Arrêtés de désignation

---

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1353/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein des organismes suivants :
  - commission de propagande de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) ;
  - commission des tarifs de la CANC ;
  - commission de révision des listes électorales de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

Cette modification permet de supprimer certaines dispositions, afin de tenir compte de l'article 7 de la délibération n° 168 au 19 août 2021 prise en application de la loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie, et qui indique qu'il appartient désormais au président du gouvernement de désigner les membres des commissions électorales des chambres consulaires.



- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la désignation des membres représentant le gouvernement au sein de la commission des coûts du système électrique. Antonin Milza et Bastian Morvan, ayant quitté leurs fonctions au sein de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), sont remplacés respectivement par Jean-Sébastien Baille, directeur par intérim de la DIMENC et Loïc Martin-Cocher, chef du service de l'énergie au sein de la DIMENC.

## Arrêtés de nomination

---

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Baptiste Faure en qualité de directeur général de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **118** avis favorables sur une demande de visa de long séjour, et **quatre** avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a accordé **19** autorisations de travail, **une** demande de renouvellement d'autorisation de travail et **une** demande de modification d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.